

**HANDICAP & EMPLOI,  
NOUVEAUX MÉTIERS,  
NOUVEAUX HORIZONS !**



Grégory Cuilleron, chef cuisinier et créateur d'entreprise  
Ambassadeur de l'Agefiph

**Du 16 au 22 novembre 2015**

**Semaine pour l'emploi  
des personnes handicapées**

# DOSSIER DE PRESSE

## Conférence de presse



[www.agefiph.fr/lasemaine2015](http://www.agefiph.fr/lasemaine2015)

# SOMMAIRE

I_ LA SEPH 2015 .....	3
II_ NOUVEAUX MÉTIERS / NOUVEAUX HORIZONS .....	5
III_ L'AGEFIPH .....	6
IV_ L'EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPÉES EN FRANCE .....	9
V_ LES DONNÉES CHIFFRÉES EN ILE-DE-FRANCE .....	11
VI_ L'AGEFIPH À VOTRE SERVICE .....	14





**La 19<sup>ème</sup> Semaine pour l'emploi des personnes handicapées se déroulera du lundi 16 novembre au vendredi 22 novembre 2015.**

**A cette occasion, l'Agefiph a choisi de mettre l'accent sur une thématique spécifique « Nouveaux métiers, Nouveaux horizons ! », pour faire découvrir les « nouveaux » métiers offrant des opportunités d'emploi aux personnes handicapées.**

## UN CONSTAT

---



Les personnes handicapées recherchent prioritairement un emploi dans :

-  Les services à la personne et à la collectivité.
-  Les fonctions support des entreprises (compta, gestion, RH...).
-  Le commerce, la vente et la grande distribution.
-  Les métiers de la logistique.

Elles sont surreprésentées en volume d'inscription dans les métiers de l'installation et la maintenance, de la pêche et dans les fonctions support (compta, gestion, RH...). Or d'autres options professionnelles s'offrent à elles, qu'elles sous-estiment ou méconnaissent, comme notamment le transport.

### Lutter contre les idées reçues




Les personnes handicapées se heurtent dans leur recherche d'emploi à deux principales idées reçues :

-  de la part des recruteurs : « Recruter une personne handicapée pour conduire un bus est-ce bien raisonnable ? ».
-  Des personnes handicapées elles-mêmes, mais également de l'entourage qui les conseille : «Travailler dans le secteur du BTP ? Cela me semble impensable du fait de mes problèmes de dos ».

## LE CHOIX DE L'AGEFIPH : ÉLARGIR ET DIVERSIFIER L'OFFRE DE MÉTIERS

Cette problématique est en adéquation avec le plan visant à élargir et diversifier l'offre des métiers proposés aux personnes handicapées qui constitue un des engagements de l'Agefiph pris lors de la Conférence nationale du handicap fin 2014.

Ainsi, les métiers peuvent être « nouveaux » à plusieurs titres :

-  ils sont émergents sur le marché de l'emploi : exemple des métiers du web.
-  Les évolutions réglementaires, techniques ou pédagogiques qui permettent à davantage de personnes handicapées d'y accéder : exemple de la prestation d'évaluation des capacités fonctionnelles dans les métiers du transport routier qui a permis à des personnes handicapées des membres supérieurs d'obtenir un permis poids lourd.
-  Les métiers vers lesquels les personnes handicapées hésitent à s'orienter : exemple des métiers du bâtiment ou de la santé.

## LES INITIATIVES

---

Plusieurs centaines d'événements sont organisés ou soutenus par l'Agefiph :

### » AU NIVEAU NATIONAL :

#### ▶ LE CARRÉ DES MÉTIERS :

Le Carré des Métiers est un concept imaginé par l'Agefiph pour sensibiliser les demandeurs d'emploi handicapés aux emplois en tension et aux métiers de demain, à un moment où ils sont en reconversion professionnelle ou en recherche d'orientation. L'occasion ainsi de découvrir des secteurs d'activité qui recrutent, au sein desquels les personnes handicapées peuvent s'insérer.

Répartis sur un espace dédié au coeur de salon, des professionnels de la «boucherie», de la «propreté», des fleuristes ... font des démonstrations de leur métier et répondent aux questions sur ses spécificités. A leurs côtés, des professionnels du recrutement (Cap emploi, mission locale ...), de la formation (Opca, ...) complètent l'information des demandeurs sur les formations aux métiers présentés.

#### ▶ UN JOUR, UN MÉTIER EN ACTION :

Devant le succès rencontré et la progression constatée de l'opération, celle-ci se poursuit en 2015.

De quoi s'agit-il ?

- Pour le demandeur d'emploi handicapé : passer une journée en entreprise, en binôme avec un salarié et découvrir un secteur d'activité, une entreprise, un métier.
- Pour l'entreprise : accueillir une personne handicapée afin de démystifier le handicap dans l'entreprise et faire découvrir ses métiers.

Ce n'est pas une opération de pré-embauche, mais une réelle action découverte de métiers. Dans le cadre de la Semaine 2015, la découverte de « nouveaux » métiers sera privilégiée.

### » AU NIVEAU RÉGIONAL :

Des forums, des portes ouvertes d'entreprise, ..., sont proposés un peu partout en France.

### » UN SITE DÉDIÉ

Comme les années passées, l'Agefiph propose sur son site internet le calendrier des événements handicap/emploi dont elle est partenaire. Un site internet dédié à la Semaine permet de suivre les événements de la semaine durant toute la période : **[www.agefiph.fr/lasemaine2015](http://www.agefiph.fr/lasemaine2015)**.

### » L'AGEFIPH SUR FACEBOOK !

La présence de l'Agefiph sur Facebook s'inscrit dans une logique globale de développement du dialogue 2.0 avec ses cibles de communication et de promotion de ses contenus web hors du périmètre du site agefiph.fr.

La page Facebook de l'Agefiph entend :

- Dynamiser et valoriser la Semaine.
- Créer de l'interactivité avec différents publics.
- Faire participer des contributeurs multiples : Entreprises, Partenaires, Personnes handicapées, Grégory Cuilleron, l'Agefiph, le Grand public.

Rendez-vous sur : **[www.facebook.com/agefiph](http://www.facebook.com/agefiph)**.

# IL\_ NOUVEAUX MÉTIERS / NOUVEAUX HORIZONS

## PROPOSER DES SOLUTIONS

Au-delà du simple slogan « Nouveaux métiers, Nouveaux horizons » traduit la volonté de l'Agefiph de proposer des solutions aux entreprises pour permettre l'accès des personnes handicapées à des métiers et des secteurs d'activité porteurs d'emploi aujourd'hui et demain. Il a aussi pour ambition de faire connaître aux personnes handicapées d'autres opportunités professionnelles.

Des solutions pour permettre aux entreprises de faire connaître, de communiquer sur les opportunités d'emploi dans leur secteur d'activité et sur leurs métiers. Mais également, des possibilités nouvelles offertes aux personnes handicapées pour acquérir ou développer les compétences dont ont besoin les entreprises.

L'Agefiph a la volonté de convaincre les entreprises que tous les types d'emploi peuvent être occupés par les personnes handicapées et que tous les handicaps peuvent trouver leur place dans l'entreprise, même si certains demandent des adaptations plus importantes. Elle est là pour conseiller et accompagner les entreprises dans ces processus, que ce soit pour étudier avec elles quelles adaptations peuvent être faites ou les dispositifs de formation qui peuvent être mis en place mais également pour les informer sur les aides financières qui existent et pour réaliser ces projets.

## LES CHIFFRES

### **Pour les personnes handicapées, des difficultés d'insertion qui persistent.**

Les demandeurs d'emploi handicapés présentent toujours des difficultés particulières d'insertion avec notamment, outre le handicap lui-même :

- ▶ un âge élevé : 46% ont 50 ans ou plus (contre 23% pour l'ensemble des publics),
- ▶ un faible niveau de formation : seuls 25% ont un niveau supérieur ou égal au bac (contre 44% pour l'ensemble des publics),
- ▶ une ancienneté d'inscription importante : 57% sont chômeurs de longue durée (contre 45% pour l'ensemble des publics).

L'ancienneté moyenne d'inscription au chômage est de 779 jours, soit près de 200 jours de plus que pour l'ensemble des publics, une part élevée de bénéficiaires de l'AAH : 22 % sont bénéficiaires de l'AAH.

### **Des résultats, en termes d'insertions et de maintiens dans l'emploi, en hausse au 1<sup>er</sup> semestre 2015.**

Au 1<sup>er</sup> semestre 2015, le nombre d'insertions est en hausse de 4%, les Cap emploi ayant contribué à près de 31 000 recrutements de travailleurs handicapés, dont 60% de CDI ou de CDD de 6 mois et plus.

On enregistre une croissance des créations d'activité (+12% en un an), plus de 1 800 créations ayant été financées par l'Agefiph au 1<sup>er</sup> semestre 2015.

Par ailleurs, au sein des contrats aidés par l'Etat, la part des personnes handicapées est en progression, aussi bien dans le secteur marchand (CUI-CIE) que dans le secteur non marchand (CUI-CAE) avec respectivement 9,1% et 13,8% de personnes handicapées.

Enfin, la croissance des maintiens dans l'emploi s'est poursuivie (+11% en un an), les Sameth ayant réalisé plus de 10 000 maintiens au 1<sup>er</sup> semestre 2015, dont près de la moitié concerne des femmes.

# III\_ L'AGEFIPH

## QU'EST-CE-QUE L'AGEFIPH ?

La mission de l'Agefiph est de favoriser l'insertion professionnelle, l'adaptation des postes de travail, le maintien dans l'emploi, la compensation du handicap et la reconversion professionnelle des personnes handicapées dans le secteur privé, au moyen des contributions des entreprises.

Complémentaire aux politiques et dispositifs de droit commun, dans le cadre de la politique et de la stratégie définies par son Conseil d'administration, l'action de l'Agefiph comporte deux dimensions principales :

▶ la mise à disposition d'une offre d'interventions pour les employeurs et les personnes handicapées avec pour objectif de soutenir leurs projets sur différents domaines (conseil, accompagnement, formation...) ;

▶ des conventions et accords de partenariat avec les institutions en charge de l'emploi et de la formation des demandeurs d'emploi et des salariés pour mobiliser les dispositifs de droit commun en faveur des personnes handicapées et rechercher les articulations efficaces.

Au plan national, l'Agefiph est signataire d'une convention inter-institutionnelle avec l'État, l'Association des régions de France, Pôle emploi, la CNSA, le FIPHFP, la CNAMTS et la CCMSA.

Au plan régional, l'Agefiph noue des partenariats avec les services de l'État, les Conseils régionaux, Pôle emploi, les MDPH, les Carsat en particulier.

## COMMENT L'AGEFIPH EST-ELLE ORGANISÉE ?

Afin de déployer son offre d'interventions et de construire les partenariats nécessaires à sa mission, au plus près des besoins et des contextes des territoires, l'Agefiph dispose de 20 délégations régionales et de services nationaux qui déploient l'ensemble des dispositifs de l'Agefiph à destination des personnes handicapées et des entreprises. Pour mémoire, l'Agefiph (Association du fonds pour l'insertion des personnes handicapées) est née avec la loi du 10 juillet 1987 instaurant l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés.

## QUE DIT LA LOI ?

Depuis la loi du 10 juillet 1987, les entreprises de 20 salariés et plus ont l'obligation de compter au moins 6% de personnes handicapées dans leur effectif. Pour satisfaire à cette obligation, elles peuvent embaucher, faire appel au secteur protégé et adapté, signer un accord sur l'emploi des personnes handicapées, accueillir des stagiaires ou verser une contribution à l'Agefiph.

La loi du 11 février 2005 renforce ces dispositions. Elle pose le principe de non-discrimination et d'égalité de traitement vis-à-vis des personnes handicapées, tant pour leur accès à l'emploi que pour leur maintien dans l'emploi et leur évolution de carrière. Elle crée le « droit à compensation » du handicap et instaure dans les entreprises (ayant des sections syndicales d'organisations représentatives) l'obligation de négocier sur le thème de l'emploi des personnes handicapées.

Par ailleurs, pour la première fois, la loi propose une définition du handicap. Elle concerne « toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société, subie dans son environnement par une personne, en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive, d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ».

**Depuis le 10 septembre 2015, un nouveau conseil d'administration a désigné Madame Anne BALTAZAR comme Présidente de l'Agefiph.**

# LE CONTEXTE EMPLOI-HANDICAP EN FRANCE

2 MILLIONS

DE PERSONNES HANDICAPÉES  
âgées de 15 à 64 ans en 2011  
(soit 5% de la population totale  
des 15-64 ans)  
(Source : enquête emploi 2011 de l'Insee)

452 701

DEMANDEURS D'EMPLOI  
handicapés à fin décembre 2014  
(cat. A-B-C)  
+9,5% sur 12 mois  
(source: Pôle emploi)

361 700

PERSONNES HANDICAPÉES  
dans les établissements privés  
assujettis en 2012  
(source: Dares)

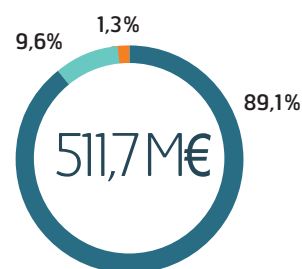
## LES MOYENS DE L'AGEFIPH

421,7 M€

DE COLLECTE NETTE EN 2014  
soit une baisse de 4.5% en un an

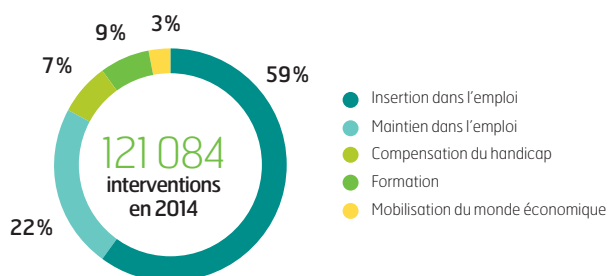
### RÉPARTITION DES FINANCEMENTS

- Offre d'interventions
- Fonctionnement interne
- Support aux interventions (animation de réseaux, communication, études/aluations)

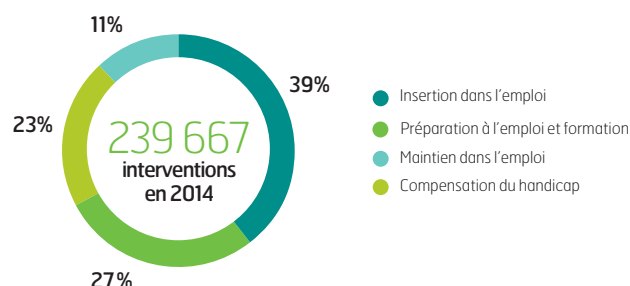


## LES INTERVENTIONS DE L'AGEFIPH ET DU FIPHFP

### AUPRÈS DES ENTREPRISES



### AUPRÈS DES PERSONNES HANDICAPÉES



## LES RÉSULTATS DE L'AGEFIPH

L'ACTION DE L'AGEFIPH A CONTRIBUÉ AUX RÉSULTATS SUIVANTS DANS LE SECTEUR PRIVÉ :

55 697

PLACEMENTS AIDÉS  
(HORS ALTERNANCE)

3 200

CRÉATIONS  
ET REPRISES  
D'ACTIVITÉ

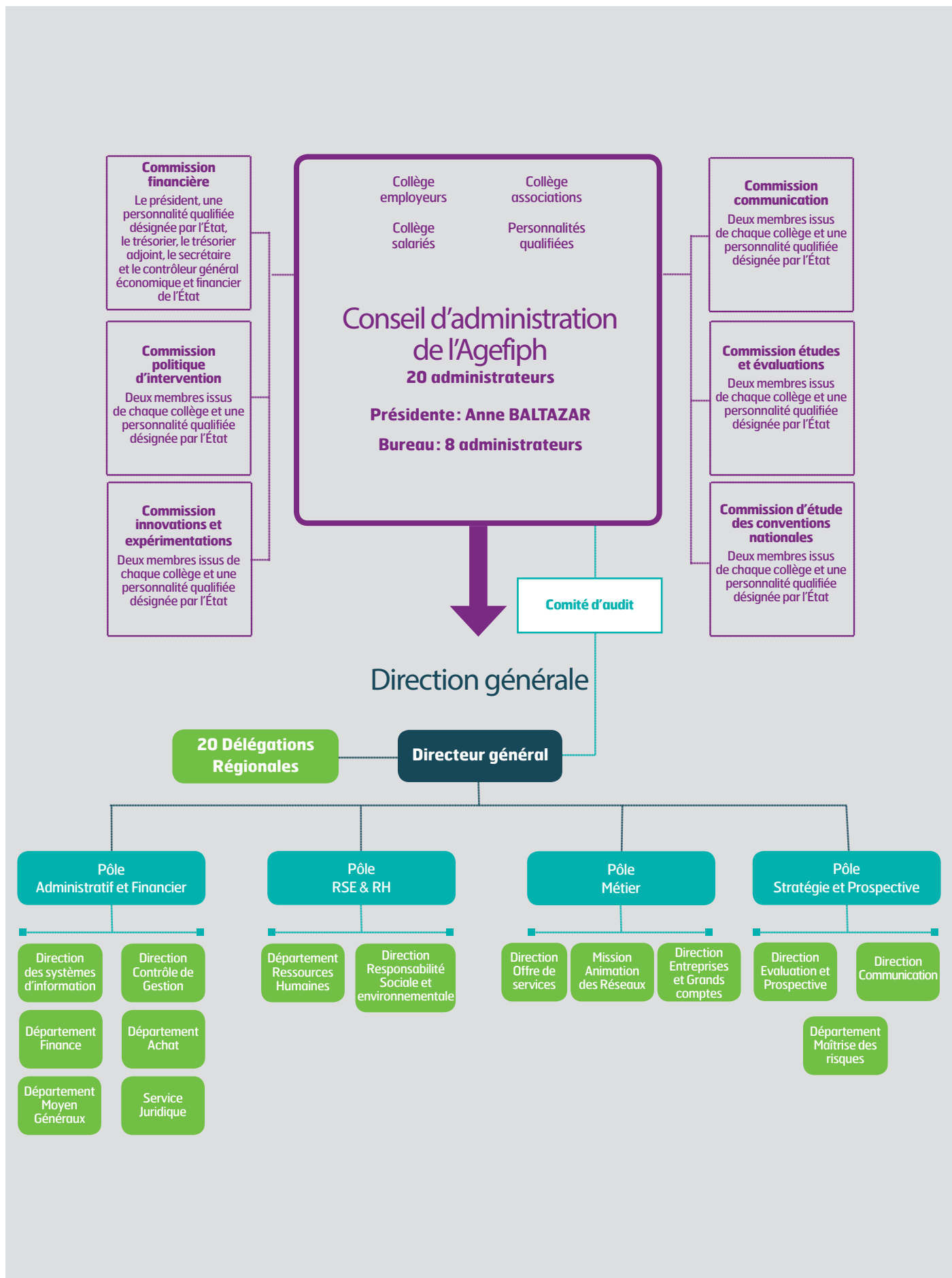
15 907

MAINTIENS  
DANS L'EMPLOI  
AIDÉS

5 709

CONTRATS  
DE FORMATION  
EN ALTERNANCE

# ORGANIGRAMME DE L'AGEFIPH

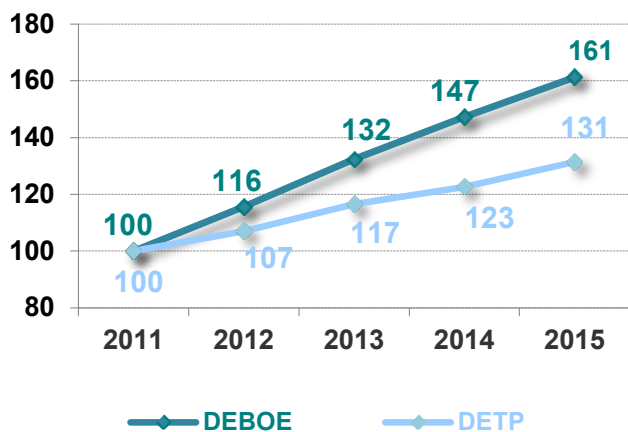




# IV\_ L'EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPÉES EN FRANCE

## Résultats à fin septembre 2015

### LES DEMANDEURS D'EMPLOI\*



#### Point de vigilance

Pour les personnes handicapées, sont pris en compte l'ensemble des bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) à savoir les personnes ayant (au moins) un titre de reconnaissance ainsi que les personnes en instance de reconnaissance. Les évolutions sont à prendre avec précaution du fait de la difficulté de repérage des DEBOE liée notamment à l'absence d'interconnexion entre les systèmes d'information de Pôle emploi et des MDPH.

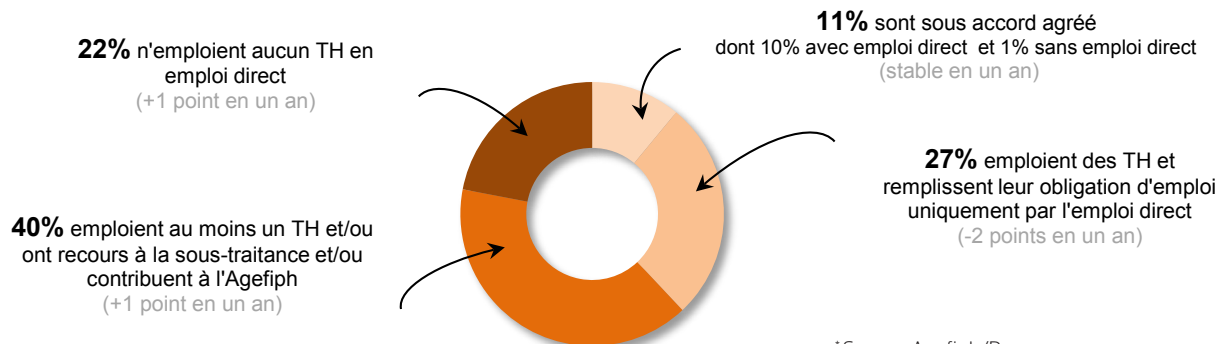
DE : demandeurs d'emploi  
BOE : bénéficiaires de l'obligation d'emploi  
TP : tout public

5 528 952 DETP à fin juin 2015 +7,1% en un an  
468 421 DEBOE à fin juin 2015 +9,5% en un an

\*Source Pôle emploi - fin juin 2015

### LES ÉTABLISSEMENTS ASSUJETTIS À L'OETH\*

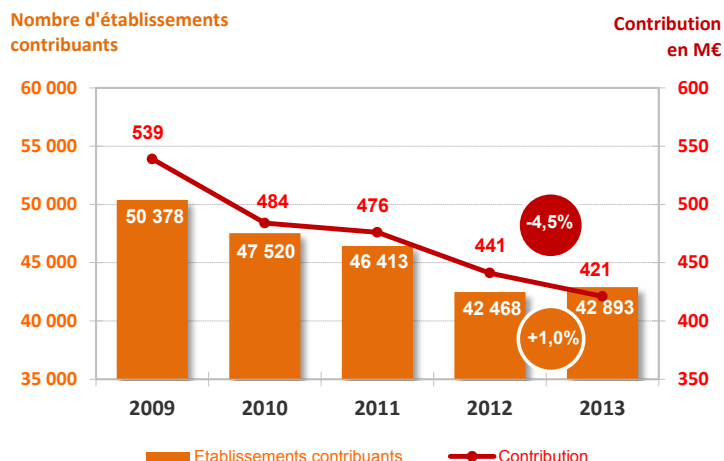
MODE DE RÉPONSE À L'OETH DES ÉTABLISSEMENTS ASSUJETTIS EN 2012



\*Source Agefiph/Dares

### LES ÉTABLISSEMENTS CONTRIBUANT À L'AGEFIPH\*

ÉVOLUTION DE LA CONTRIBUTION ET DES ÉTABLISSEMENTS CONTRIBUANTS



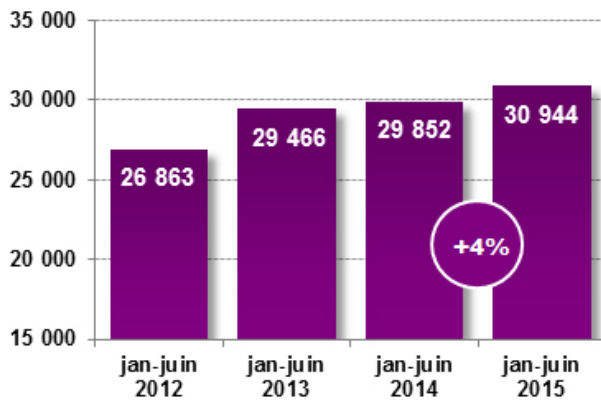
#### La contribution

Les établissements peuvent s'acquitter de leur obligation d'emploi de travailleurs handicapés selon plusieurs modalités parmi lesquelles : l'emploi direct, la sous-traitance et la contribution à l'Agefiph.

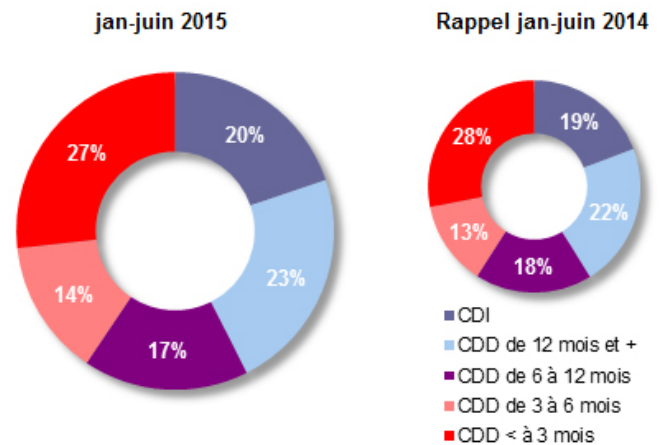
\*Source Agefiph

## LES PLACEMENTS RÉALISÉS PAR CAP EMPLOI\*

Evolution des placements réalisés par Cap emploi

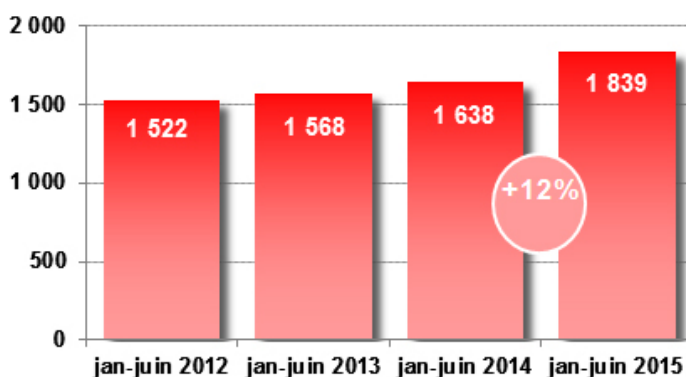


Durée des contrats signés

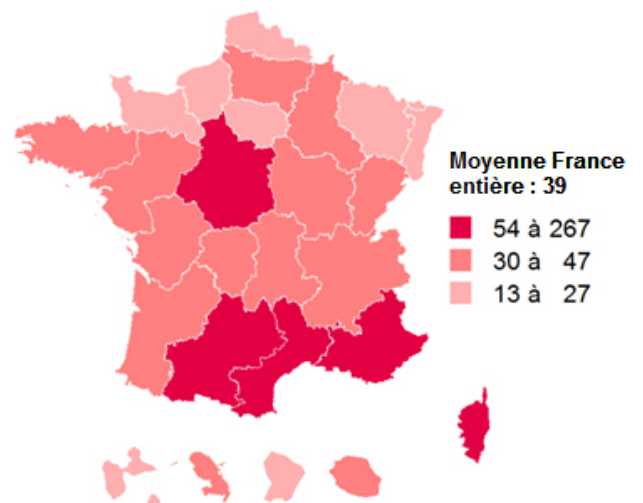


## LA CRÉATION D'ACTIVITÉ\*

Evolution des créations d'activité financées par l'Agefiph



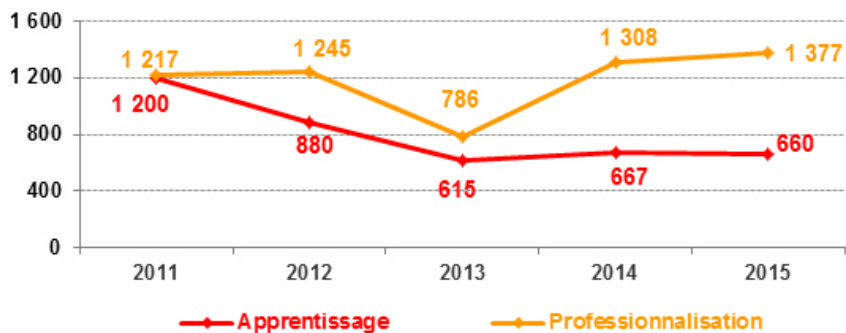
Nombre de créations d'activité financées pour 10 000 DEBOE - Janvier à juin 2015



\*Source Agefiph

## L'ALTERNANCE\*

Evolution des entrées en alternance aidées par l'Agefiph - France entière  
Janvier à juin

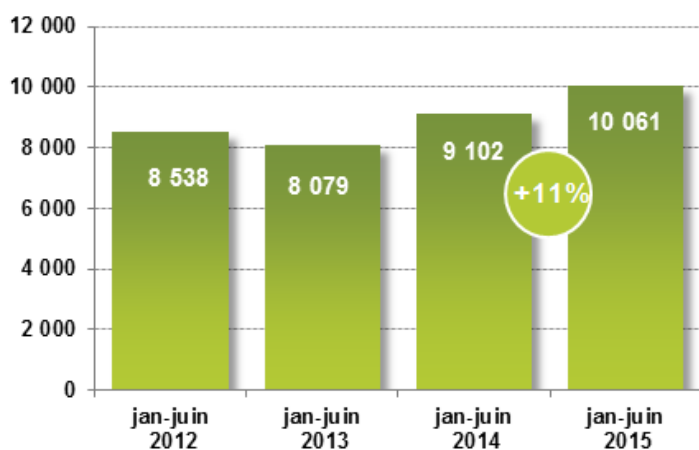


### L'alternance...

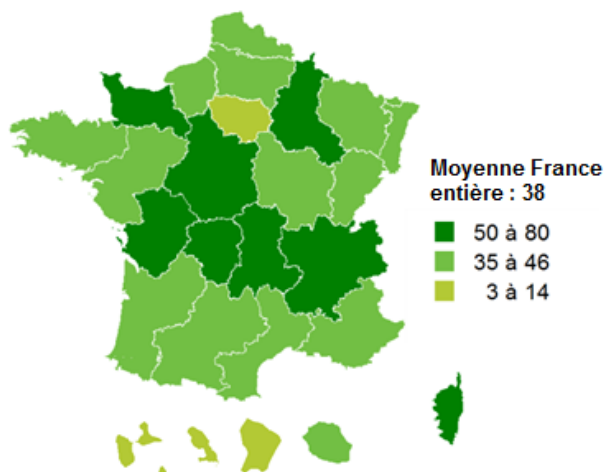
... regroupe les contrats d'apprentissage et les contrats de professionnalisation. Depuis mi 2013, l'Agefiph a mis en place un plan de développement de l'alternance qui s'est notamment traduit par une augmentation du montant des aides aux personnes et entreprises ayant recours à l'alternance.

## LES MAINTIENS SAMETH\*

Evolution du nombre de maintiens Sameth



Nombre de maintiens Sameth pour 100 000 actifs en emploi\*



\*Source Agefiph

# V\_ LES DONNÉES CHIFFRÉES EN ILE-DE-FRANCE

## Résultats arrêtés à fin juin 2015

### » LES DEMANDEURS D'EMPLOI (DE) :

#### ▶ Les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi

→ 53 478 demandeurs d'emploi handicapés de catégorie A, B, C\* (+10,4% en un an) soit 5,8% de l'ensemble des demandeurs d'emploi dans la région.

\* Les catégories statistiques A, B, C correspondent à l'ensemble des personnes tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi. Les évolutions sont à prendre avec précaution du fait de la difficulté de repérage des demandeurs d'emploi handicapés liée notamment à l'absence d'interconnexion entre les systèmes d'information de Pôle emploi et des MDPH.

#### ▶ Caractéristiques des DEBOE\*\*

→ 46% des DEBOE sont des femmes  
48% pour l'ensemble des DE

→ 49% des DEBOE ont 50 ans et +  
24% pour l'ensemble des DE

→ 33% des DEBOE sont de niveau inférieur au CAP  
19% pour l'ensemble des DE

→ 58% des DEBOE sont chômeurs de longue durée  
44% pour l'ensemble des DE

**812** jours d'ancienneté moyenne d'inscription au chômage  
**589** jours pour l'ensemble des DE

### » INSERTION DANS L'EMPLOI :

▶ 3 209 contrats signés avec l'appui de Cap emploi (+6 % en un an)

▶ 94 créations d'activité (-6 % en un an)

▶ 208 aides à l'insertion professionnelle (AIP) (-14 % en un an)

### » MAINTIEN DANS L'EMPLOI :

▶ 771 maintiens dans l'emploi avec l'appui Sameth (+3 % en un an)

### » FORMATION :

▶ 280 contrats en alternance primés par l'Agefiph (-3 % en un an)

### » COMPENSATION DU HANDICAP :

▶ 359 aides à l'aménagement des situations de travail (-7 % en un an)

### » MOBILISATION DES ENTREPRISES :

▶ 1 521 établissements ayant bénéficié d'un ou plusieurs services Alther

▶ 302 établissements ayant bénéficié d'un accompagnement terminé

\*\* Demandeur d'emploi bénéficiaire de l'obligation d'emploi

## » LA DEMANDE D'EMPLOI PAR DÉPARTEMENT :

### ▶ PARIS

**9 994** DEBOE (+14,6 % en un an)  
**196 486** DE (+3,8 % en un an)

### ▶ SEINE-ET-MARNE

**6 013** DEBOE (+10,9 % en un an)  
**93 173** DE (+6,6 % en un an)

### ▶ YVELINES

**5 598** DEBOE (+8,6 % en un an)  
**87 356** DE (+6,5 % en un an)

### ▶ ESSONNE

**5 240** DEBOE (+12,1 % en un an)  
**81 613** DE (+8,6 % en un an)

### ▶ HAUTS-DE-SEINE

**6 146** DEBOE (+12,3 % en un an)  
**110 312** DE (+6,5 % en un an)

### ▶ SEINE-SAINT-DENIS

**8 947** DEBOE (+9,7 % en un an)  
**161 142** DE (+7,2 % en un an)

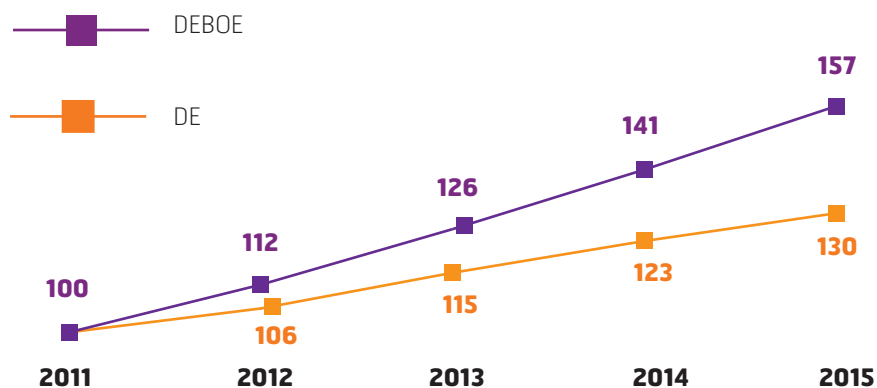
### ▶ VAL-DE-MARNE

**6 453** DEBOE (+6,6 % en un an)  
**102 075** DE (+6,9 % en un an)

### ▶ VAL-D'OISE

**5 087** DEBOE (+6,5 % en un an)  
**97 610** DE (+6,2 % en un an)

## → ÉVOLUTION COMPARATIVE DE LA DEMANDE D'EMPLOI DANS LA RÉGION (base 100, juin 2011)



# VI\_ L'AGEFIPH À VOTRE SERVICE

## DR13

**DÉLÉGATION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR-CORSE**  
N° 26 Rousset Parc Club  
118, avenue Francis Perrin  
13106 Rousset Cedex

## DR21

**DÉLÉGATION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ**  
Immeuble Osiris  
7, boulevard Winston-Churchill  
BP 66615  
21066 Dijon Cedex

## DR31

**DÉLÉGATION MIDI-PYRÉNÉES**  
Immeuble la Passerelle Saint-Aubin  
17, boulevard de la Gare  
BP 95827  
31505 Toulouse Cedex 5

## DR33

**DÉLÉGATION AQUITAINE**  
Millénium 2  
ZAC Cœur de Bastide  
13, rue Jean-Paul-Alaux  
33072 Bordeaux Cedex

## DR34

**DÉLÉGATION LANGUEDOC-ROUSSILLON**  
Immeuble Antalya, 1<sup>er</sup> étage  
ZAC d'Antigone  
119, avenue Jacques-Cartier  
CS 19008  
34967 Montpellier Cedex 2

## DR35

**DÉLÉGATION BRETAGNE**  
4, avenue Charles-Tillon  
35000 Rennes

## DR38

**DÉLÉGATION RHÔNE-ALPES**  
ZAC de Saint-Hubert  
33, rue Saint-Théobald  
38080 L'Isle-d'Abeau

## DR44

**DÉLÉGATION PAYS DE LA LOIRE**  
34, quai Magellan  
BP 23211  
44032 Nantes Cedex 01

## DR45

**DÉLÉGATION CENTRE**  
ABC 2  
35, avenue de Paris  
45058 Orléans Cedex 1

## DR51

**DÉLÉGATION CHAMPAGNE-ARDENNE**  
Immeuble Reims 2000, 4<sup>e</sup> étage  
95, boulevard du Général-Leclerc  
51100 Reims

## DR54

**DÉLÉGATION LORRAINE-ALSACE**  
Immeuble Joffre Saint-Thiébaud  
13-15, boulevard Joffre  
CS 30660  
54063 Nancy Cedex

## DR59

**DÉLÉGATION NORD-PAS-DE-CALAIS**  
27 bis, rue du Vieux-Faubourg  
59040 Lille  
Cedex

## DR63

**DÉLÉGATION AUVERGNE**  
Immeuble Gergovia,  
6<sup>e</sup> étage  
65, bd François-Mitterrand  
63010 Clermont-Ferrand  
Cedex 1

## DR75

**DÉLÉGATION ÎLE-DE-FRANCE**  
Immeuble Le Baudran  
21/37 rue de Stalingrad  
24/28 Villa Baudran  
94110 Arcueil

## DR76

**DÉLÉGATION NORMANDIE**  
Immeuble les Galées du Roi  
30, rue  
Henri-Gadeau-de-Kerville  
Saint-Sever  
76107 Rouen  
Cedex 1

## DR80

**DÉLÉGATION PICARDIE**  
Le Jardin des Capets  
3, rue Vincent-Auriol  
CS 64801  
80048 Amiens  
Cedex

## DR86

**DÉLÉGATION POITOU-CHARENTES**  
Capitole V  
14, boulevard Chasseigne  
86035 Poitiers  
Cedex

## DR87

**DÉLÉGATION LIMOUSIN**  
Immeuble Xenium 2  
20, avenue d'Ariane  
Parc d'Esther Technopole  
BP 36850  
87068 Limoges  
Cedex

## DR972

**DÉLÉGATION ANTILLES-GUYANE**  
Centre Delgrès, Hauts de Dillon,  
Escalier E  
97200 Fort-de-France

## DR974

**DÉLÉGATION LA RÉUNION-MAYOTTE**  
Centre d'affaires Cadjee  
62, boulevard du Chaudron  
Bâtiment C,  
2<sup>e</sup> étage  
97495 Sainte-Clotilde  
Cedex

**Siège : Agefiph**  
**192, avenue Aristide-Briand**  
**92226 Bagneux Cedex**

**N°Vert 0 800 11 10 09**

DE 9H00 A 18H00 - APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE